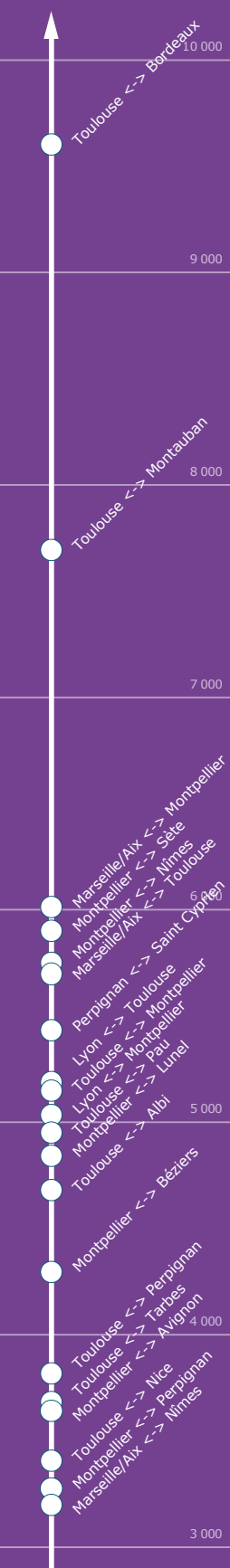


Principaux flux entre aires urbaines



Migrations résidentielles

Les migrations résidentielles correspondent aux changements de résidence principale mesurés entre l'aire urbaine du domicile antérieur (résidence cinq ans auparavant) et celle du domicile actuel. Seules les personnes âgées de 5 ans ou plus sont prises en compte.

Les migrations résidentielles permettent d'identifier 5 réseaux d'aires urbaines dans le Grand Sud. L'Occitanie est partagée entre, d'une part, un vaste réseau recouvrant la Nouvelle-Aquitaine et la partie ouest de la région, d'autre part le réseau de la partie littorale, allant de Perpignan à Alès, en passant par Montpellier et Nîmes. Une toute petite partie est rattachée au réseau constitué autour de Marseille-Aix-en-Provence, qui s'étend sur l'ensemble de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Enfin, deux autres réseaux recouvrent l'ensemble du territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes, autour de Clermont-Ferrand à l'ouest, de Lyon à l'est.

Le réseau comprenant l'aire urbaine de Toulouse rassemble 37 aires urbaines dont 11 d'Occitanie et 26 de Nouvelle-Aquitaine. Le réseau montpellierain comprend 11 aires, toutes situées dans la région.

Le réseau de Marseille, constitué de 14 aires, déborde en Occitanie avec la partie gardoise de l'aire de Beaucaire.

Un vaste réseau sur le Grand Ouest

Le réseau incluant l'aire toulousaine se constitue dans un premier temps selon trois polarités formées par les aires de Toulouse, Bordeaux et Poitiers. Les aires de Toulouse et Montauban sont les premières à se regrouper. Le réseau autour de Bordeaux commence à se constituer ensuite avec La Teste-

Arcachon, rapidement rejoints par Bayonne et Pau. L'ajout de Tarbes au réseau bordelais relie ensuite Toulouse et Bordeaux. Cet ensemble agrège régulièrement d'autres aires d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine, avant d'intégrer plus tard le réseau constitué autour de Poitiers. Les aires de Tulle, Figeac et Guéret sont les dernières à le rejoindre.

Au sein du réseau montpellierain, les premières aires à se regrouper sont Montpellier et Sète d'une part, Perpignan et Saint-Cyprien d'autre part. Montpellier agrège ensuite rapidement quatre autres aires avant d'intégrer le binôme Perpignan-Saint-Cyprien.

Toulouse-Bordeaux et Montpellier, deux réseaux attractifs

Entre 2003 et 2008, près de 37 300 personnes ont déménagé entre une aire du réseau de Toulouse-Bordeaux et une aire du réseau de Montpellier, au bénéfice du premier. Près du tiers des échanges s'effectuent dans une relation directe avec Toulouse, dont 14 % impliquant Montpellier, 10 % Perpignan et 7 % Carcassonne. La proximité de Toulouse avec Carcassonne explique que cette dernière tarde à intégrer le réseau montpellierain. Néanmoins, cette intégration se fait grâce aux liens entre Carcassonne et Narbonne.

Les deux réseaux d'Occitanie nourrissent des échanges plus nombreux avec le

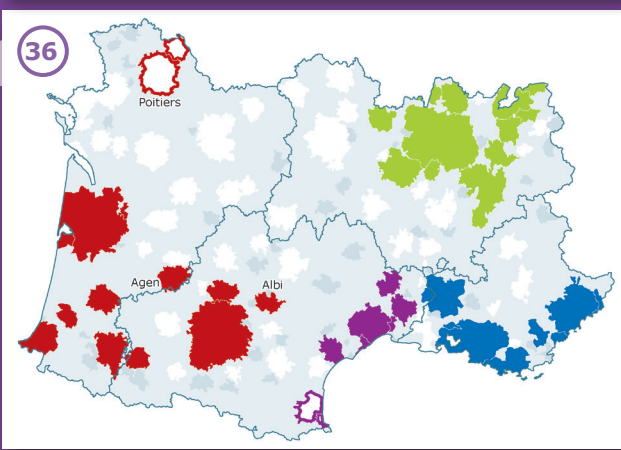
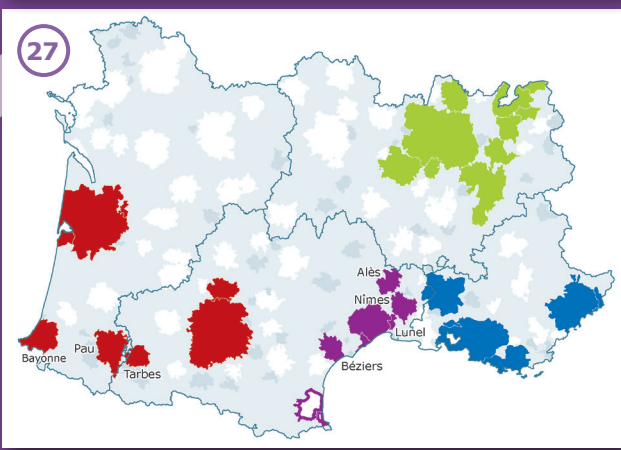
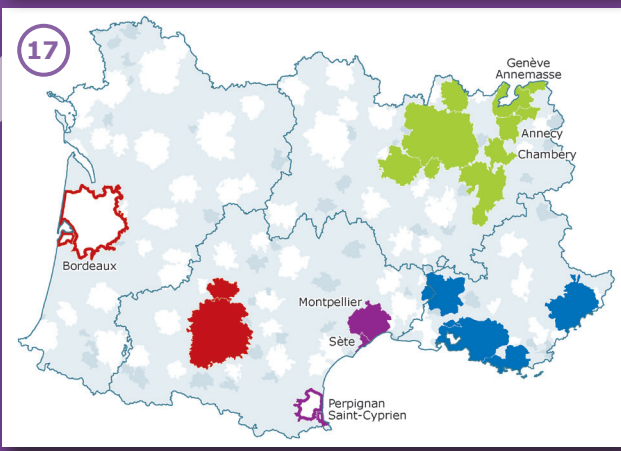
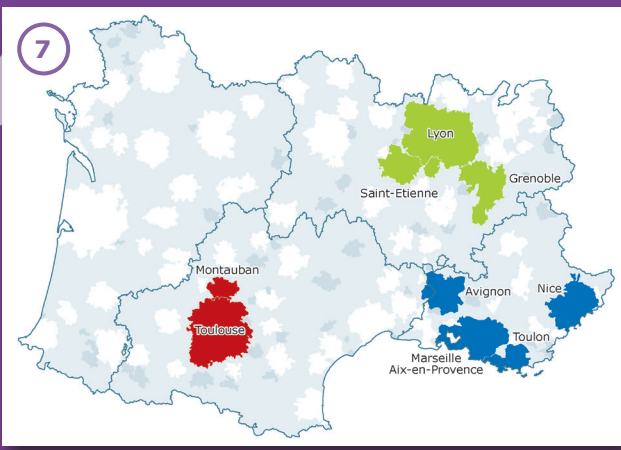
réseau de Marseille : 45 700 migrations pour le réseau de Toulouse-Bordeaux et 41 300 pour celui de Montpellier. Le réseau de Toulouse-Bordeaux compte également un plus grand nombre d'échanges avec le réseau de Lyon : 38 200.

Les réseaux de Toulouse-Bordeaux et de Montpellier sont tous les deux attractifs vis-à-vis des trois autres réseaux du Grand Sud, les arrivées étant plus nombreuses que les départs.

La loi de proximité dans le réseau de Montpellier

Au sein du réseau montpellierain, la proximité des aires urbaines entre elles explique le volume des échanges : Perpignan avec Saint-Cyprien (5 400 mouvements) et Montpellier avec les aires proches : Sète (5 900), Nîmes (5 700), Lunel (4 800) et Béziers (4 300). Dans le réseau de Toulouse-Bordeaux, c'est entre ces deux très grandes aires que les migrations sont les plus nombreuses (9 600). Les autres échanges importants relient Toulouse et les aires de Montauban (7 700), Pau (4 900) et Albi (4 700) ainsi que Bordeaux et les aires de La Teste-Arcachon (7 000), Bayonne (6 400) et Libourne (5 500).

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47



44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87

rang de regroupement

